



Parc Photovoltaïque de Mallemort

Réunion Cap Vert Energie du 18/04/2018

La Métropole AMP souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour un parc Photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Mallemort (Quartier des Fumades). Dans ce cadre la société Cap Vert Energie (CVE) a souhaité rencontrer La Parole aux Citoyens afin d'échanger sur les attentes citoyennes vis-à-vis de ce projet.

Participants :

- Cap Vert Energie : Nicolas Chapelat (*responsable des relations collectivités et territoires*), Lucile Provansal (*business développeur*)
- La Parole aux Citoyens : Anne Van den Steen, Jean-Claude Degiovanni, Muriel Platon, Thierry Platon

Présentation Cap Vert Energie

Producteur indépendant d'énergies renouvelables, Cap Vert Energie développe, finance et construit des centrales solaires et des unités de méthanisation pour les exploiter en propre dans la durée. L'objectif du groupe est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités dans un modèle de vente directe de l'énergie. Implanté à Marseille, avec des bureaux régionaux à Toulouse, Rennes et Fontainebleau, Cap Vert Energie est présent à l'international en Afrique et au travers de ses filiales au Chili et en Amérique du Nord. Le parc en exploitation et en construction totalise 111 MW de puissance cumulée, pour un chiffre d'affaires énergétique prévisionnel de 30,6 millions d'euros. L'entreprise emploie 85 salariés.

Voir [site Cap Vert Energie](#).

Un focus particulier est fait sur les orientations majeures de l'entreprise :

- Etre acteur de la transition énergétique
- Produire des énergies durables et compétitives
- S'inscrire dans une démarche industrielle pérenne (*engagements pouvant aller jusqu'à 50 ans*)
- Se différencier par la qualité (*entreprise certifiée ISO 9001/2015 et ISO14001/2015, notation ADEME*)
- Partager une aventure humaine (*un management de type start up + mécénat*)
- Promouvoir une démarche citoyenne
- Avancer dans la confiance et la transparence

La Parole aux Citoyens apprécie tout particulièrement les trois derniers points qui recourent totalement ses propres préoccupations.

Présentation de La Parole aux Citoyens

L'association La Parole aux Citoyens a été créée en 1994 à l'occasion du chantier TGV. Après une longue période de mise en sommeil, elle a repris de l'activité en 2012 afin que les habitants de la commune disposent d'un levier permettant de faire valoir leurs attentes et préoccupations dans les projets pouvant remettre en cause leur cadre de vie (extension de la carrière Lafarge, SCOT, PLU, et aujourd'hui Parc Solaire du Piboulon...)

L'association compte 13 membres actifs. Elle organise régulièrement des réunions publiques sur différents thèmes (PLU, commerce de proximité, patrimoine, démarches participatives...) qui peuvent réunir jusqu'à 40 personnes. Elle communique également par son [site internet](#) qui est très suivi dans la commune.

Depuis mars 2018, l'association La Parole aux Citoyens est agréée en tant qu'Association Locale d'Usagers ce qui lui donne des prérogatives légales pour être consultée à sa demande dans le cadre de projets impactant pour l'environnement.

Attentes citoyennes

La Parole aux Citoyens souhaite promouvoir à la fois les démarches de transition énergétique (énergies renouvelables, économies d'énergie) et les démarches participatives. Dans ce cadre les attentes citoyennes sont, de son point de vue, les suivantes :

- **Exigence de concertation préalable** : tout projet potentiellement impactant pour l'environnement ou le cadre de vie des habitants devrait être préparé et construit en concertation avec les collectivités et les citoyens concernés. Les décisions doivent être prises dans la transparence et les citoyens ne doivent pas être mis devant le fait accompli (exemple parc solaire du Piboulon).

- **Exigence éthique** : L'association La Parole aux Citoyens considère que des décisions favorables au projet Parc Solaire du Piboulon (avis favorable de la commune et de la DREAL) ont été obtenues sur la base d'une étude d'impact comportant des inexactitudes manifestes, non vérifiées par les autorités correspondantes. Suite à cette expérience, il serait souhaitable que l'appel à manifestation d'intérêt favorise les sociétés dont les projets n'ont jamais fait l'objet d'avis négatifs lors d'enquêtes publiques ou de décisions négatives du tribunal administratif pour cause d'inexactitudes ou d'omissions manifestes dans leurs études d'impact.
- **Economie Locale** : Utilisation d'entreprises locales : emplois, apprentissage, stagiaires écoles (ce point doit se traduire par des engagements précis). Des possibilités existent à Mallemort concernant les travaux de terrassement ou d'aménagement paysager
- **Financement participatif** : Les citoyens qui le souhaitent doivent pouvoir investir dans leur territoire et pouvoir participer à la gouvernance
- **Synergie avec les projets citoyens locaux** : des synergies avec des projets citoyens en lien avec la transition énergétique doivent être recherchées/imaginées/développés (exemple : quelle synergie avec la démarche Centrale Villageoise/Sur le Toit des Alpilles ?)

Démarche proposée par Cap Vert Energie

Si la société Cap Vert Energie est retenue par la Métropole dans le cadre de l'AMI, elle propose la démarche suivante :

Mise en place d'un comité de pilotage : associant les acteurs locaux (collectivités, associations,...) avec un rôle consultatif. La Parole aux Citoyens pourra faire partie de ce comité qui est mis en place dès le début du projet.

Phase de développement/réalisation : prise en charge à 100% par CVE

Ouverture du capital : au moment de la mise en production,

Commentaires/ remarques/ questions

Parties prenantes : La Parole aux Citoyens précise qu'il sera notamment nécessaire d'associer les riverains du golf de Pont Royal au diagnostic territorial et au comité de pilotage (par l'intermédiaire de l'AFUL de Pont Royal : Association Foncière Urbaine Libre). *Il en est de même de pour l'association « Mallemort Entreprendre » qui fédère les entreprises de la commune.*

Expérience financement participatif sur la commune : La Parole aux Citoyens n'a pas connaissance de démarche de financement participatif sur la commune

Synergie avec les projets citoyens : Cap Vert Energie évoque la possibilité de créer des synergies avec des projets citoyens. Ce point pourra être à approfondir avec la SCIC « Sur le Toit des Alpilles ».

Remarque sur le site de l'ancienne décharge : Cap Vert Energie n'a pas encore visité le site. Il s'agit d'un dôme dont le recouvrement n'a malheureusement pas été initialement pensé pour un projet photovoltaïque (mais qui malgré cela présente un certain potentiel).

Autres opportunités pour des projets photovoltaïques sur la commune :

- A côté de l'ancienne décharge, le site de l'école de travaux publics est adapté à un projet photovoltaïque, mais à ce jour l'école l'utilise quelques semaines par an (cependant l'école possède d'autres terrains). La Parole aux Citoyens a tout de même proposé à la commune d'autoriser dans le PLU les projets photovoltaïque sur l'ensemble de la zone des Fumades : ancienne décharge + anciennes carrières + école TP. A voir avec M. Chabaud directeur de l'école TP (une synergie pourrait par ailleurs être envisagée pour des travaux de terrassement)
- Ombrières parking Intermarché (CVE indique s'intéresser aux parkings de plus de 150 places, ce qui semble être le cas)
- Ombrières parking Domaine de Pont Royal : la résidence de tourisme Pierre et Vacances a un potentiel d'accueil de 4000 personnes et donc des parkings en conséquence... !
- Parcs flottants sur anciennes carrières en bord de Durance : CVE n'est pas intéressé par cette technologie
- Projets citoyens : toitures gymnases ou entreprises. Voire, petit parc au sol sans étude d'impact

Conclusions

- Pour Cap Vert Energie : échanges très instructifs qui ont permis de prendre connaissance du contexte local
- Pour La Parole aux Citoyens : échanges très encourageants, qui témoignent d'une approche respectueuse des citoyens (intérêt pour les démarches de concertation citoyenne et d'intelligence collective), très différente de celle vécue récemment pour le projet Parc Solaire du Piboulon.